

Séance du 27 septembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 27
Absents : 15
dont suppléés : 1
dont représentés : 7
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Votants : 35

Date de la convocation

21/09/2022

Date de publication

03/10/2022

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : G. DEDEURWAERDER

Pouvoirs : M. AERENS à C. CODDET, E. WILLEMMAIN à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, D. VALLVERDU à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Délibération n° 082-2022

Objet : Marché public - restructuration de bâtiments communautaires - fixation des indemnités de résiliation et arrêt des comptes

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°104-2019 du 27 juin 2019 portant restructuration des locaux communautaires et acquisition de locaux grande rue à Etueffont,
- la délibération n°185-2019 du 17 décembre 2019 portant aménagement de locaux à Etueffont et validation du programme de maîtrise d'œuvre,
- la délibération n°117-2021 du 7 décembre 2021 portant sur l'arrêt des études et la fixation du montant des indemnités de résiliation,
- la décision n°2021-009 du 28 janvier 2021 portant sur les demandes de subventions,

Considérant

- la nécessité d'inclure la mission simulation thermique dynamique (STD) pour la clôture des comptes,

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en juillet 2019 avec le cabinet IOEW pour la réhabilitation de plusieurs bâtiments. L'estimation globale du coût des travaux au moment de l'attribution était de 1 137 000 € HT.

Au stade APS, l'estimation des travaux est de 1 882 262 € HT. Les études APS ont mis en évidence les problématiques liées à la présence de l'ICPE, non prises en compte jusque-là.

Monsieur le Président rappelle également que l'étude de réhabilitation des bâtiments doit s'engager à l'échelle du site, en incluant la friche ZELLER.

La prise en compte de ces éléments entraîne une modification du programme de maîtrise d'œuvre. Afin de respecter les principes de la commande publique, Monsieur le Président rappelle enfin que la résiliation des marchés d'études est en cours.

Dans la fixation du solde des honoraires et la fixation des indemnités de résiliation, il convient d'intégrer la mission STD non prise en compte précédemment :

- pour le marché de maîtrise d'œuvre,
 - o Note d'honoraire 1 :
 - IOEW : 10 877,66 € HT
 - MCIS : 1 926,94 € HT
 - ENEBAT : 2 459,70 € HT
 - ENEBAT Thermique : 1 332,20 € HT
 - C2BI : 3 570,39 € HT



- SERIAL : 1 369,62 € HT
- Note d'honoraire 2 :
 - ENEBAT : 3 100,00 € HT
- Montant des révisions : 448,77 € HT soit 538,53 € TTC
- Indemnité de résiliation : 4 246 € (non soumis à la TVA)
- Indemnité supplémentaire : 3 732,22 € HT, soit 4 478,66 € TTC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de résilier les marchés d'études en cours pour la restructuration de bâtiments communautaires,

VALIDE le montant des indemnités dues, et le fait de clôturer l'ensemble des marchés pour un montant global de 33 063,50 € HT, soit 38 827,50 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette résiliation.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jean-Luc. ANDERHUEBLER

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BRINGARD